

Les résultats obtenus cette année à l'épreuve de synthèse de documents révèlent certes des disparités parmi les candidats (les notes s'échelonnant de 4 à 16 sur 20), mais aussi une compétence technique existante quoique encore incertaine : le relevé d'erreurs suivant ne saurait être pertinent sans quelques recommandations pour y remédier.

Tout d'abord (et ce fut vrai en particulier dans le cas du dossier consacré à la citoyenneté), **l'abondance et la qualité de la documentation** conduisent souvent à un traitement trop fragmentaire des textes, l'étudiant se contentant parfois d'un surlignage hâtif en guise d'étude préalable : il est vrai qu'un même traitement ne peut être appliqué à tous les documents et que l'attention peut parfois se relâcher un peu, mais dès la première lecture, le candidat doit se montrer capable de repérer les thématiques communes aux divers documents, sans lesquelles il ne pourra composer.

En outre, il convient, même si l'on est pressé par le temps, de ne pas négliger de manière systématique un document dont la lecture pose apparemment problème : l'épreuve telle qu'elle est proposée est conçue pour fonctionner, le dossier possède sa cohérence, à l'étudiant de la retrouver, sans éliminer tel ou tel aspect gênant.

Toutefois, reconnaissons que le temps dévolu à cette épreuve s'avère de fait un peu juste : il conviendrait que le concepteur du dossier en tienne compte lors des prochaines sessions.

Dans la **rédaction** elle-même, on rappelle que l'introduction doit présenter *et* caractériser les documents, sans se borner à n'être qu'une liste, et que l'annonce de plan elle aussi a le droit d'exister, et même d'être un peu travaillée de façon à donner envie de lire !

Une certaine égalité de traitement implique la *circulation* d'un texte à l'autre à chaque étape du développement, excluant la juxtaposition de résumés ou d'analyses limités à un seul document.

Les *références* aux auteurs, aux extraits eux-mêmes doivent être constantes, et rédigées (sans se réduire à un numéro entre parenthèses), condition essentielle pour éviter le naufrage de la paraphrase ou du collage de citations, tous deux sanctionnés.

Sans exiger un *plan* d'une absolue rigidité, il importe que le développement suive une progression d'idées construite logiquement, la synthèse n'ayant pas nécessairement à se présenter comme une dissertation, mais ne devant pas se limiter à un catalogue d'idées assorti de commentaires personnels, proscrits à tout moment.

La *conclusion*, le plus souvent réussie (lorsque le candidat a su gérer correctement son temps), consiste comme il se doit en un bilan objectif suivi d'une question ouverte.

Rappelons que le jury attend à la fois, et à tout moment, **la concision, la clarté et la correction** de la langue, orthographe incluse (mentionnons du reste que les rares copies pratiquement illisibles ont été éliminées sans aucun scrupule).

SUJET CRISE DE CIVILISATION

La tentation est grande d'offrir un plan en deux parties, confortable mais très acceptable lorsque nourri d'une analyse suffisante des documents.

Exemples :

- I Identifier les symptômes
- II Préconiser des solutions efficaces.

Ou encore :

- I *Sortir de la crise*, mais laquelle, et de quelle façon ?
- II De nouvelles valeurs

(chacune de ces parties pouvant suivre de manière commode le chemin tracé par l'énoncé du sujet lui-même : aspects politique, économique et culturel).

Un peu plus ambitieux, mais parfois plus payant, un plan en trois parties, combinant descriptif et analyse, se révélait efficace dans ce genre d'exercice.

Exemple :

- I POLITIQUE
- II ECONOMIE
- III CULTURE

doublées de sous-parties relatives aux manifestations de la crise, à ses effets et aux remèdes préconisés pour en venir à bout.

Pascal ROLLIN EBS Paris (2008)